

# Charte graphique





# SOMMAIRE

## INTRODUCTION ..... P. 4

### I. LES FONDAMENTAUX

#### 01 LOGOTYPE

Déroulé .....	P. 6
Logotype .....	P. 7
Taille minimale du logo .....	P. 8
Espace de respiration du logo .....	P. 8
Exemples de placement .....	P. 9
Exceptions .....	P. 9
Logotype sur fonds divers .....	P. 10
Interdits .....	P. 11
Cosignatures .....	P. 12
Partenariats .....	P. 13

#### 02 TYPOGRAPHIE

Polices institutionnelles .....	P. 14
Polices d'accompagnement .....	P. 15

#### 03 COULEURS

Couleurs institutionnelles .....	P. 16
Couleurs d'accompagnement .....	P. 17
Univers chromatique .....	P. 18

#### 04 ÉLÉMENTS GRAPHIQUES ..... P. 19

#### 05 ICONOGRAPHIE

Choix des visuels .....	P. 21
Signature visuelle .....	P. 23

### II. EXEMPLES D'UTILISATION

#### 01 ÉDITION

Documents d'information générale .....	P. 26
Documents d'information technique .....	P. 30
Documents de travail .....	P. 31

#### 02 WEB ..... P. 32

#### 03 SIGNALÉTIQUE ..... P. 33

#### 04 PAPETERIE ..... P. 35

#### 05 BUREAUTIQUE ..... P. 40

Bureautique presse .....	P. 43
--------------------------	-------

# INTRODUCTION

L'identité visuelle de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie permet d'identifier clairement et rapidement la CNSA, dès qu'elle communique.

Elle repose sur le respect de normes graphiques et un langage éditorial qui assurent une cohérence à l'ensemble des supports de communication (papeterie, dépliants, plaquettes, internet et signalétique, etc.).

La charte graphique rassemble les règles à observer pour faire vivre au quotidien cette identité visuelle, en interne comme à l'externe. Elle est divisée en deux parties distinctes : l'une mettant en évidence les principes fondamentaux à respecter, l'autre présentant une liste non exhaustive d'exemples d'utilisation pour vous accompagner dans la réalisation de vos documents.

Pour faciliter l'usage de cette charte, nous avons créé trois pictogrammes.

Deux d'entre eux permettent d'identifier les éléments téléchargeables sur le CD :



– Ce pictogramme signale les documents à usage courant du personnel de la CNSA, dont les documents de bureautique ;



– Ce pictogramme indique les éléments nécessaires pour les imprimeurs et pour les professionnels (logiciels PAO Illustrator et InDesign).



Par ailleurs, la CNSA se doit d'être exemplaire en termes d'accessibilité pour tous ses supports de communication. Ainsi, vous trouverez également le pictogramme « Alerta accessibilité » signalant les impératifs de mise en page à respecter.

# I. Les fondamentaux

# 01 LOGOTYPE

## Déroulé

Le logotype est composé de l'emblème de la CNSA et d'un déroulé qui traduit les lettres capitales de l'emblème.

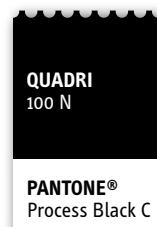
Ce déroulé est indépendant de l'emblème, il peut s'en dissocier selon des règles bien définies.

La police de caractères ayant servi à créer le déroulé est l'Info Text.

Le déroulé est vectorisé, comme l'emblème, pour le protéger de toute altération aléatoire.

Il est toujours traité sur deux lignes et en noir.

## Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie



## Emblème/déroulé

L'emblème et le déroulé sont indissociables l'un de l'autre sauf exceptions (voir p. 8).

- L'emblème est composé d'un pont et des initiales CNSA.
- Le déroulé est composé sur deux lignes, à l'aplomb de la lettre « C » de l'emblème.



## Le logotype

Le logotype en couleur est composé du pont constitué de deux arches, celle de gauche en vert foncé et celle de droite en vert clair, le tout souligné par un épais filet noir.

Les initiales CNSA ainsi que le déroulé sont en noir.

Suivant le mode d'application, les références couleur varient. La version Pantone est la référence pour l'impression en tons directs.

Pour une utilisation en quadrichromie ou sur écran (audiovisuel et informatique), les références sont indiquées ci-dessous.

Tons directs PANTONE®



Quadrichromie



RVB



À TÉLÉCHARGER  
Bureau à télécharger



À TÉLÉCHARGER  
PAO à télécharger

Logo quadri



Logo monochrome noir

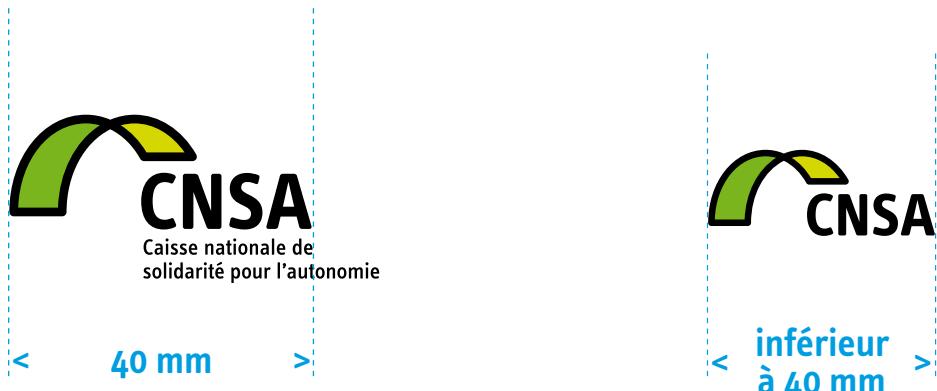


Logo en réserve blanche

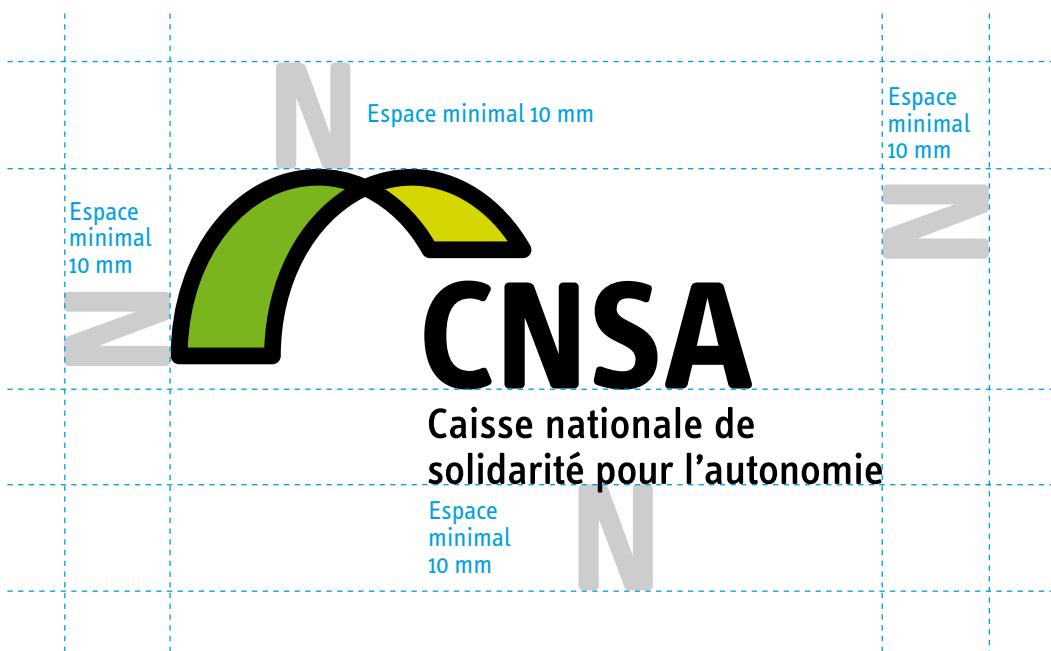


## Taille minimale du logo

La taille minimale du logo est de 40 mm.  
En dessous de cette taille, le déroulé doit être dissocié  
du logo afin de garantir sa lisibilité.



## Espace de respiration du logo



L'espace de respiration du logo délimite une zone dans laquelle aucun élément (typographique ou graphique) ne peut apparaître, sauf lorsque le format ne le permet pas (comme sur les cartes de visite, les marque-pages ou les kakémonos, voir ci-contre).

Nous préconisons de respecter cet espace de respiration, notamment dans les documents d'édition.

# Exemples de placement

L'espace de respiration et la taille du logo sont respectés.

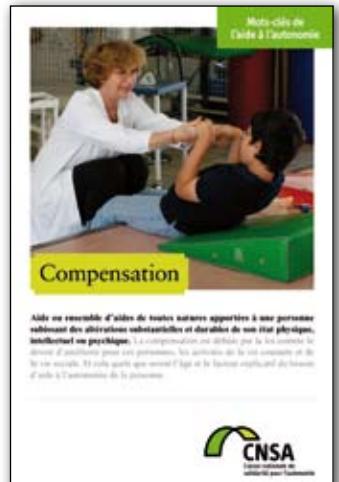
Lettre CNSA



Dossier scientifique



Brochure Mots-clés



## Exceptions

Carte de visite

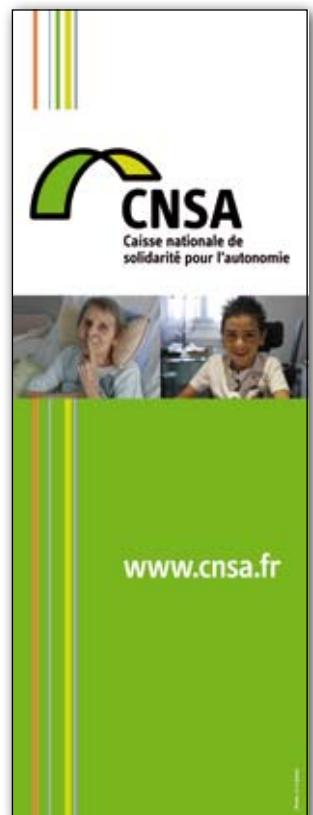


Pour une meilleure lisibilité du logo, l'espace de respiration n'est pas toujours respecté (cartes de visite et kakémonos). Le logo peut être dissocié du déroulé, comme pour le marque-page.

Marque-page



Kakémono



## Logotype sur fonds divers

Le logotype peut être placé sur tous les types de fonds.  
Cependant, il est recommandé d'éviter les fonds trop foncés  
ainsi que les visuels qui nuisent à la lisibilité du logo.

En cas de nécessité, le logo peut figurer en défoncé.



## Interdits

Le logotype ne doit jamais être anamorphosé et les couleurs ne doivent jamais être utilisées autrement que dans les différents cas exposés en page 7.



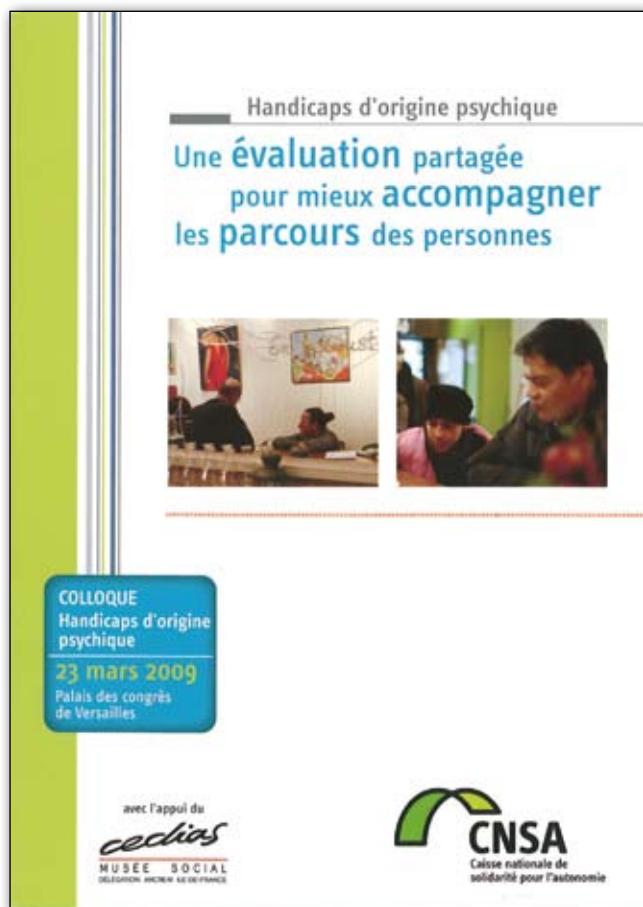
# Cosignatures

Nous entendons par cosignatures les cas où la CNSA est émettrice d'un document en collaboration avec d'autres acteurs.

Lorsque la CNSA est émettrice du document, le logo CNSA est placé en haut à gauche ou en bas à droite de la couverture.

S'il n'y a qu'un seul cosignataire, le logo est inséré en bas à gauche de la couverture. Dans le cas où il y a plusieurs cosignataires, un espace sera réservé en bas de la quatrième de couverture.

Exemple de cosignataire unique (couverture)



Exemple de cosignataires multiples (4<sup>e</sup> de couverture)



# Partenariats

Dans le cadre d'un partenariat avec un émetteur extérieur, il est recommandé de fournir le bloc partenariat « Avec le soutien de », qui permet l'insertion dans un filet pour une meilleure lisibilité du logo. Nous vous conseillons, dans la mesure du possible, de faire valider la mise en page par l'émetteur extérieur.

La taille minimum du bloc partenariat est de 40 mm. En dessous de cette taille, une seconde version peut être utilisée. Plus petite, elle dissocie le logo et son déroulé pour plus de lisibilité. Le bloc partenariat peut être utilisé sur tous les types de supports de communication (brochures, kakémonos...).



Bloc marque > à 40 mm



Bloc marque < à 40 mm



Bloc marque version N&B



Exemple de partenariat/Émetteur externe (couverture)



# 02 TYPOGRAPHIE

## Polices institutionnelles

Un univers typographique spécifique a été attribué à l'identité visuelle de la CNSA. Les polices de caractères, dites "institutionnelles", sont utilisées à chaque fois que la CNSA doit communiquer.

L'**Info Text** a été choisi pour l'abréviation CNSA et le déroulé du logotype. Elle est également utilisée pour la papeterie, l'édition ou la signalétique. Cette police n'existant pas en italique, il faut utiliser la police Info Display pour les textes en italique.

La deuxième police institutionnelle est le **Sabon**. Son dessin à empâtement et sa riche gamme de caractères additionnels (Sabon Small Caps – Sabon Oldstyle Figures) sont à exploiter dans l'édition de documents dits de lecture (lettres d'information, rapports d'activité...). Sa lisibilité rend agréables les lectures denses.

**Info Text** Info Text Normal

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z  
A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z  
a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z  
A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z  
a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z  
A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z  
a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z  
A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z  
a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z  
A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z  
a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z  
A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z  
Info Text Normal 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

**Sabon** Sabon Roman

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z  
A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z  
*a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z*  
*A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z*  
a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z  
A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z  
a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z  
A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z  
*a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z*  
*A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z*  
Sabon Roman 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

## Police d'accompagnement

D'autres polices de caractères, dites "polices d'accompagnement", sont sélectionnées pour parer à des normes de fonctionnement informatique (notamment pour les documents administratifs générés essentiellement en bureautique sur plate-forme Windows). Il s'agit de l'**Arial** et du **Times**. Elles ne se substituent en aucun cas aux polices institutionnelles.

<b>Arial</b>	Arial Regular	a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
	<i>Arial Italic</i>	a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
	<b>Arial Bold</b>	a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
	<i>Arial Bold Italic</i>	a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
	Arial Regular	0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

<b>Times</b>	Times Regular	a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
	<i>Times Italic</i>	a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
	<b>Times Bold</b>	a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
	<i>Times Bold Italic</i>	a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z
	Times Regular	0 1 2 3 4 5 6 7 8 9



LES POLICES "BÂTON" SONT PLUS  
LISIBLES QUE LES POLICES "À  
EMPATTEMENT". DANS LA MESURE  
DU POSSIBLE, PRIVILÉGIER DES CORPS  
DE CARACTÈRES ASSEZ GROS.

# 03 COULEURS

## Couleurs institutionnelles

Tons directs PANTONE®



Quadrichromie

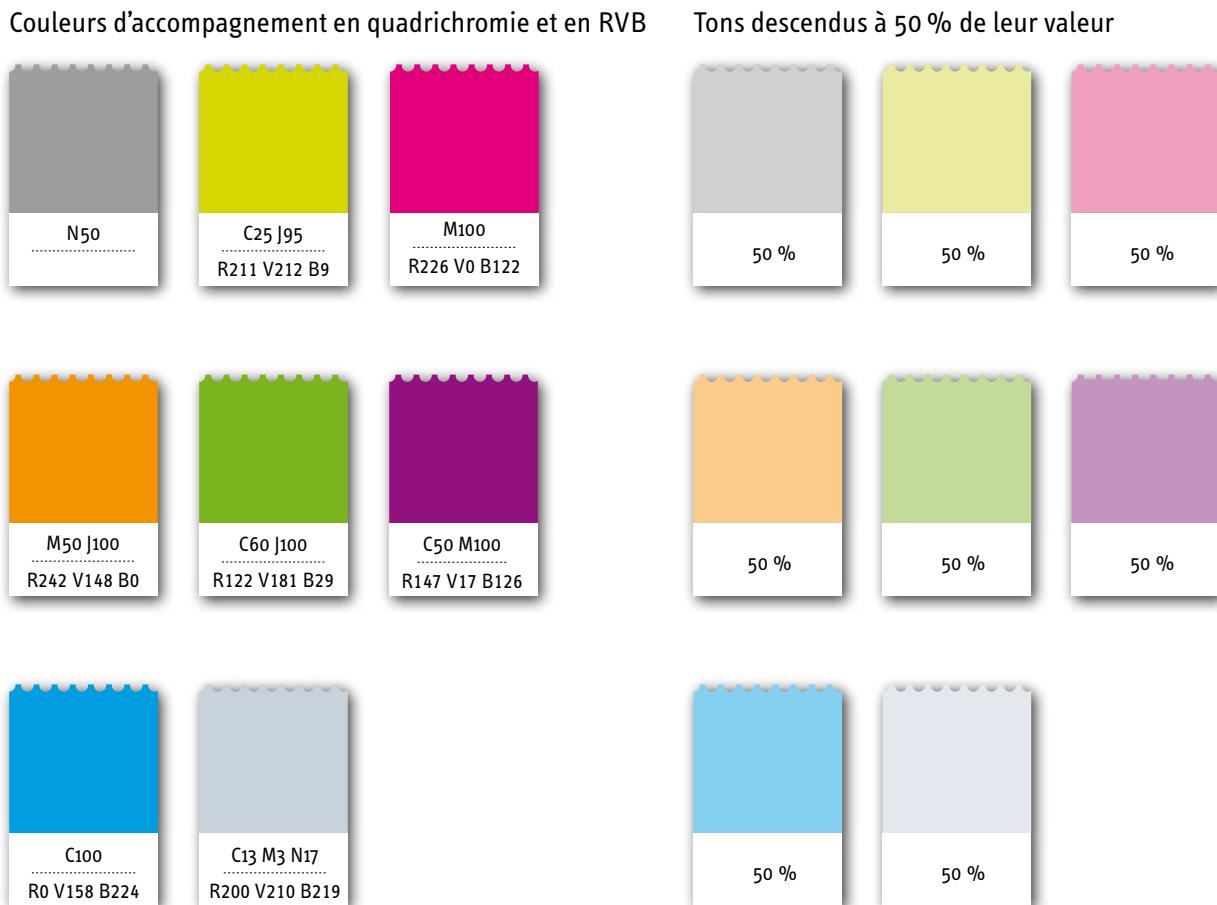


RVB



## Couleurs d'accompagnement

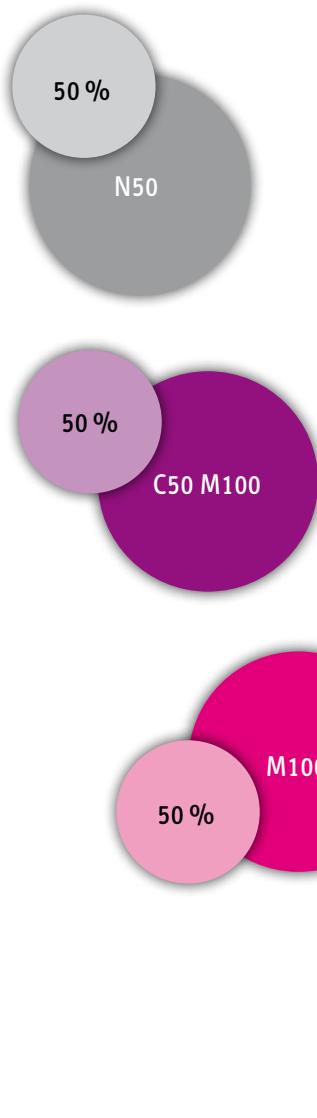
Il s'agit de la gamme de couleurs complémentaires disponibles pour accompagner les couleurs institutionnelles. Dans un souci d'accessibilité et pour faciliter la lecture, l'association de couleurs contrastées est privilégiée (clair sur foncé ou foncé sur clair). De même, les textes en couleur ne figurent que sur un fond blanc.



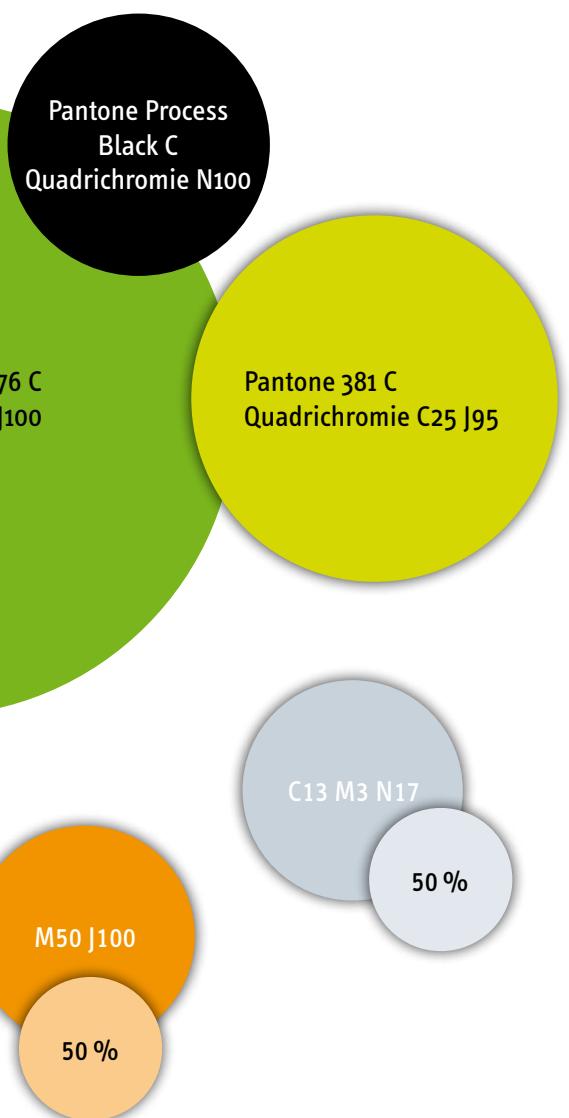
IL EST FORTEMENT DÉCONSEILLÉ D'Écrire  
DANS TOUS LES TONS DESCENDUS  
AINSI QU'EN ORANGE ET EN VERT CLAIR.

# Univers chromatique

Couleurs d'accompagnement



Couleurs institutionnelles



# 04 ÉLÉMENTS GRAPHIQUES

Une palette d'éléments graphiques permet d'enrichir chaque publication et d'asseoir l'identité visuelle de la CNSA.



Deux principes de puces sont prévus : des flèches et des étoiles, dont les couleurs peuvent être modifiées.

Flèches



Étoile

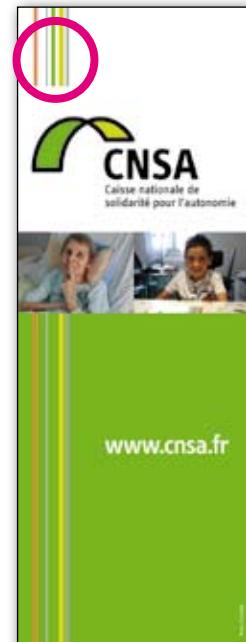
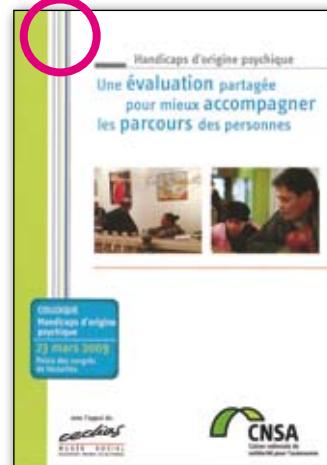


Deux principes graphiques peuvent être déclinés sur vos supports de communication : le bayadère et le cartouche.

### Bayadère



Cet élément graphique est décliné en plusieurs versions. L'épaisseur et les couleurs des filets ne sont pas définis. Il est possible de créer différents bayadères selon les types de documents.



### Cartouche



Il est possible de changer les couleurs de l'encadré (couleurs complémentaires). Les angles de marges sont visibles sans être trop accentués. Il permet de créer plusieurs niveaux de lecture et peut aussi être utilisé pour les titres des documents (voir ci-contre).



# 05 ICONOGRAPHIE

## Choix des visuels

Afin de bien illustrer les missions de la CNSA, les visuels proposés mettent en scène de façon équilibrée des personnes handicapées et des personnes âgées, accompagnées, dans des situations de la vie quotidienne. Le parti pris est de représenter les personnes dans leur environnement et de privilégier l'authenticité plutôt que les images symboliques. Les reportages photos seront donc préférés aux illustrations et visuels issus de banques d'images.





# Signature visuelle

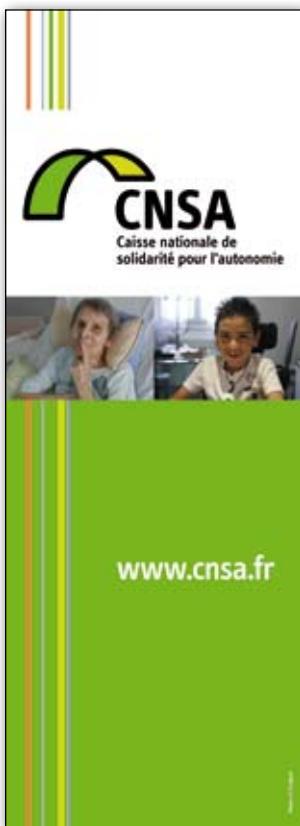
La CNSA dispose d'une signature constituée de deux visuels : celui d'une personne âgée et celui d'une personne handicapée. Elle peut être complétée par un encadré dans lequel figure l'adresse du site internet de la CNSA. Pour cet encadré, on utilise les couleurs institutionnelles ou les couleurs d'accompagnement.

Cette signature vise à créer une récurrence et à bien insister sur la double vocation de la CNSA.

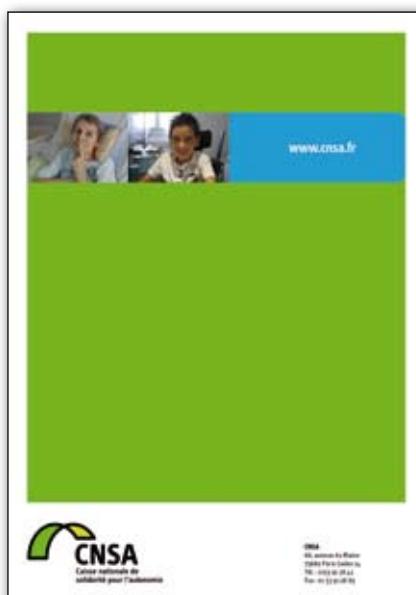


[www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)

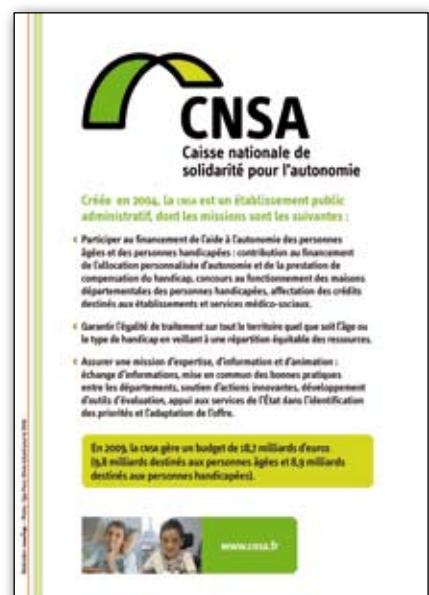
Kakémono



Dos de dossier



Publirédactionnel





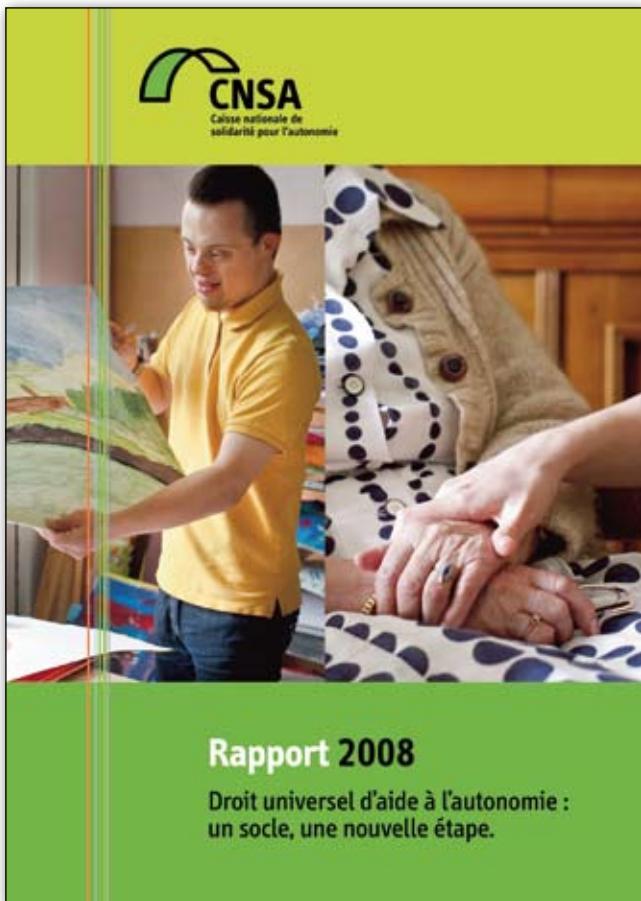
## **II. Exemples d'utilisation**

# 01 ÉDITION

Pour garantir la cohérence de l'identité visuelle de la CNSA, les principes fondamentaux rappelés précédemment doivent être respectés pour l'édition de tous les types de documents. Quelques exemples d'applications, regroupés ici, illustrent les différentes utilisations possibles.

La charte graphique ne doit pas être figée, elle doit pouvoir vivre. Ainsi, les éléments pourront être repris, mais pas nécessairement en totalité sur tous les supports.

Il est envisageable de les adapter, notamment pour les documents institutionnels plus qualitatifs et donc plus riches graphiquement.



# Documents d'information générale

La CNSA a développé des supports de communication dont certains répondent à une logique de collection (L'Essentiel, Les Mémos, les brochures Mots-clés...), afin de créer des repères dans les documents édités par la Caisse.

## L'Essentiel



**RECHERCHE ET INNOVATION**

Développer la connaissance au service des personnes

Promouvoir le recherche dans le domaine de la partie d'autonomie et étendre l'acquisition des connaissances en matière de santé, telles sont les deux objectifs dans l'ensemble de la politique de la partie d'autonomie. Projets binationaux ou multinationaux, l'organisation des réseaux, cercles, mais de ces investissements aussi, l'objectif est de renforcer la recherche et la conception collective sur la question de l'autonomie de ses bénéficiaires, et, fin, la place forte par la société aux personnes concernées par ces thématiques.

C'est ainsi que le service des chercheurs qu'elle conduit par la voix d'associations étudiantes et expérimentation, dans un souci permanent d'améliorer leur définition. Mais elle ne se limite pas à la recherche de projets, mais également à la structuration de résultats de la recherche dans ce champ, elle qui les offrira d'ajourne l'horizon se prolonguent.

**Le programme d'action en matière d'études, de recherches et d'actions jumelées est directement axé sur les deux axes :**

- Développement des besoins globaux d'accompagnement des personnes en perte et en manque d'autonomie,
- Développement des personnes individuelles et de la situation de la personne,
- Développement institutionnel,
- Développement d'intervention innovante dans l'accompagnement médico-social et la partie d'autonomie,
- Adaptation et amélioration des espaces de vie,
- Meilleure de l'efficience,
- Amélioration de l'accessibilité au niveau de la partie d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,
- Actions de recherche,
- Développement et diffusion de la connaissance.

**LA CONTRIBUTION DE LA CNSA AUX PLANS NATIONAUX**

Le plan des personnes âgées et handicapées (plan Solidarité) qui vont favoriser l'élaboration du schéma national au niveau national 2009

**Le plan Alzheimer**

Le plan Alzheimer à la CNSA pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées (29 juillet 2006)

Elle initie la CNSA, qui a pour mission de contribuer au financement de la partie d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées dans le respect de l'équité de l'assurance sur l'insécurité de l'âge.

**Le plan d'âge et de la citoyenneté, la participation et le citoyenneté des personnes handicapées (21 février 2006)**

Elle contribue et complète les missions de la CNSA en ce qui concerne la charge de mettre en œuvre conjointement les programmes interdépartementaux d'accompagnement des handicaps et de la partie d'autonomie – 2005

**FAITS MARQUANTS 2005-2009**

**2005**

**1. Installation du Comité de la partie d'autonomie**

En présence du Premier ministre, la Cour des comptes et le Promesseur, le comité de la partie d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées issue de la présente de solidarité va répondre aux insuffisances de prévoyance, de manie et d'évaluation des risques liés à la partie d'autonomie de la partie d'autonomie.

**2. Prise en charge des directions**

Elle contribue à la démarche de co-construction des meilleures interventions à la mise en place des MDPH, conduite avec des représentants des départements et les associations de personnes concernées. Elle donne lieu à la mise en place d'un organigramme et d'une meilleure mobilisation des ressources humaines.

**2006**

**1. Signature de la Convention d'objectifs et de moyens (COM) entre l'Etat et la CNSA pour 2006-2007**

Son organique résulte dans la délégation de compétences, reçue par l'Etat en direction de la CNSA pour développer une assistance de soutien aux personnes âgées et personnes handicapées, et dans la délégation de compétences pour le changement de la conception de la partie d'autonomie, qui sera précisée.

**2. Première évaluation des entités d'assurance maladie aux prêts par la CNSA (21 février)**

Cette fonction, principalement assurée par l'administration centrale, est inspirée par la nécessité d'un collectif plus serré qui doit pouvoir faire face à la volonté des autorités fédérales de placer une partie importante de l'assurance maladie sous la responsabilité de la CNSA.

**3. Installation du Comité scientifique (27 mai)**

Il est composé de cinq élus permanents, représentants des organisations nationales de recherche ou personnes qualifiées, issus de diverses disciplines scientifiques.

**4. Remise des premiers reçus à la CNSA (mai)**

Cette par la loi de 2005, les programmes interdépartementaux d'accompagnement des handicaps et de la partie d'autonomie (PDA).

**5. Lancement du premier plan d'aide à la modernisation (mai)**

500 M. d'euros de l'exercice 2005 sont utilisés de façon non renouvelable au soutien à la modernisation de l'assurance maladie et de la partie d'autonomie. Après deux plans exceptionnels, la mission d'aide à l'interministériel devient une mission permanente de la CNSA en 2006.

**May 2009**

## LES MÉMOS DE LA CNSA

**Le plan d'aide à l'investissement des établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées en 2009**

Le Réseau national des établissements et services médico-sociaux gérés par la Caisse nationale de l'assurance maladie et personnes handicapées est l'un des deux organismes financiers de l'Etat chargés de financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement des établissements médico-sociaux. Depuis juillet, le plan accompagne une évolution des fondations et de la partie d'aide à l'autonomie dans l'ensemble des établissements d'accueils pour personnes handicapées et personnes âgées et personnes handicapées en 2009.

**May 2009**

## LES MÉMOS DE LA CNSA

**L'implication de la CNSA dans le plan Alzheimer 2008-2012**

Toutes les initiatives de la CNSA sont orientées vers l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes d'Alzheimer et de leur entourage. L'objectif est de contribuer au bien-être de la personne et de faciliter l'intégration de l'entourage dans le processus de prise en charge. La CNSA participe également au plan Alzheimer 2008-2012 en soutenant les projets de recherche et de développement, en favorisant l'échange entre chercheurs et praticiens, et en promouvant l'accompagnement des personnes atteintes d'Alzheimer et de leur entourage.

**May 2009**

## LES MÉMOS DE LA CNSA

**Les actions de la CNSA dans le domaine de la recherche sur la perte d'autonomie**

La recherche sur la perte d'autonomie a été lancée en 2008 avec l'objectif d'identifier les réponses adaptées aux besoins des personnes atteintes d'Alzheimer. En partenariat avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), la CNSA finance des recherches sur la perte d'autonomie et la dépendance, ainsi que des études sur les stratégies d'accompagnement et de soutien pour les personnes atteintes d'Alzheimer.

**May 2009**

## LES MÉMOS DE LA CNSA

**Les actions de la CNSA en matière d'évaluation**

La CNSA finance des recherches sur la perte d'autonomie et la dépendance, ainsi que des études sur les stratégies d'accompagnement et de soutien pour les personnes atteintes d'Alzheimer. Les résultats de ces recherches sont utilisés pour améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'Alzheimer et de leur entourage.

**May 2009**

## LES MÉMOS DE LA CNSA

**Innover, pour adapter les aides techniques aux besoins d'aide à l'autonomie des personnes**

La CNSA finance des recherches sur la perte d'autonomie et la dépendance, ainsi que des études sur les stratégies d'accompagnement et de soutien pour les personnes atteintes d'Alzheimer. Les résultats de ces recherches sont utilisés pour améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'Alzheimer et de leur entourage.

## Les brochures Mots-clés

**Évaluation**

L'évaluation de la situation et des besoins de la personne est au cœur à compensation. Pluridisciplinaire et multidimensionnelle, elle tous les aspects de la situation : facteurs personnels et environnementaux, obstacles ou facilitateurs aux activités et à la participation à la vie sociale. Elle tient compte des besoins identifiés lors de l'évaluation individuelle et de la compensation, un accompagnement adapté.

**Compensation**

Aide ou ensemble d'aides de toutes natures apportées à une personne subissant des altérations substantielles et durables de son état physique, intellectuel ou psychique. La compensation est définie par la loi comme le droit pour une personne handicapée en France, qui se trouve dans l'incapacité d'avoir des capacités ou de manquer de la force de la personne à fonctionner dans son état physique ou mental, si une prestation permettant une prise en charge adaptée à ses besoins.

**CNSA**  
Caisse nationale de solidarité pour l'enfance

**LOIS ET PRINCIPES**

**La loi du 20 juillet 2005, relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'aide à l'autonomie personnelle (l'autonomie) et modifiant la loi relative à la sécurité sociale, a introduit la notion de droit pour une personne handicapée en France, qui se trouve dans l'incapacité d'avoir des capacités ou de manquer de la force de la personne à fonctionner dans son état physique ou mental, si une prestation permettant une prise en charge adaptée à ses besoins.** (art. L.232-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF))

**La loi du 17 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pour le principe de droit à compensation des conséquences du handicap et lui donne un contenu. (art. L.114-1-I du CASF)**

• **Le droit à compensation** vise à permettre à la personne handicapée de faire face aux conséquences de son handicap pour vivre une vie sociale adaptée « en réponses aux besoins identifiés lors de l'évaluation individuelle » cf. Mots-clé de l'aide à l'autonomie - Évaluation.

Concrètement, la compensation mobilise deux notions :

- **Le projet de vie**, défini comme l'expression limitée des envies, besoins, souhaits de la personne, sur logique dont se fonde l'évaluation des besoins de compensation et la préconisation de réponses.
- **L'évaluation globale et multidimensionnelle** de la situation et des besoins de compensation : conduite dans un dialogue avec la personne, elle tient compte de son projet de vie et de ses aspirations, mais également des besoins identifiés lors de l'évaluation individuelle cf. Mots-clé de l'aide à l'autonomie - Évaluation.

• **Le plan personnalisé de compensation (PPC)** et le plan d'aide à l'autonomie, selon le cas, constituent des éléments essentiels du dispositif introduit par les lois de 2005 et 2006. Ils sont élaborés par l'équipe pluridisciplinaire ou l'équipe médico-sociale « en considération des besoins et des aspirations de la personne handicapée tels qu'ils sont exprimés dans son projet de vie ». Il se place dans une approche globale de la personne.

• **Les réponses aux besoins de compensation identitaires** : prestations (allocation personnalisée d'autonomie, Prestation de compensation, orientation vers les établissements et services, amélioration de l'accès des personnes handicapées dans le milieu du travail...).

**Quels peuvent être les besoins de compensation ?**  
Différents sortes de besoins sont possibles :

- Des besoins en matière d'autonomie pour accomplir ses actes essentiels et ses activités domestiques, pour vivre dans un logement...
- Des besoins pour mener une vie sociale : vivre la vie d'école et d'éducation, avoir des moments de jeu, vivre une vie professionnelle, accéder à des loisirs...
- Des besoins plus transversaux pour communiquer, assurer sa sécurité... Des besoins pour les proches, pour proposer un espace aux parents, aux enfants...

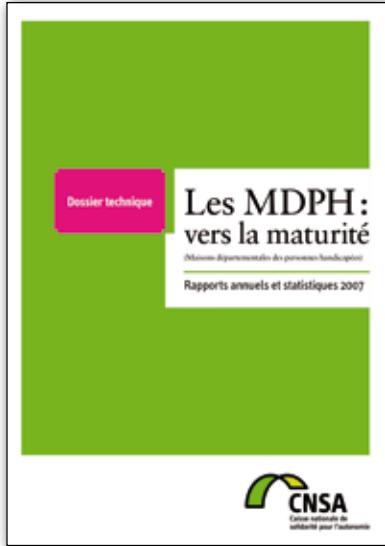
**LA DÉFINITION DU HANDICAP**, dans la loi du 21 février 2005, s'est largement inspirée des concepts de la CIE, par l'extinction du vocabulaire médical, mais aussi en prenant en compte l'entouragement comme une dimension à part entière : « **Le handicap est une limitation d'autonomie et de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.** » (art. L.224 du CASF)



# Documents d'information technique

Les documents techniques sont caractérisés par une mise en page plus simple et épurée. L'utilisation des éléments graphiques est moins développée sur ce type de supports.

## Dossier technique



## Dossier scientifique



## Soutien aux projets innovants



## Double page intérieure de dossier

This block contains two facing pages of a technical dossier. The left page is titled 'I - La recherche ipsum et l'innovation lorem' and the right page is titled 'II - La recherche ipsum et l'innovation lorem'. Both pages feature a complex layout with multiple columns of text, tables, and figures. The CNSA logo is visible at the bottom of both pages.

## Boîte à outils PAI

This block is a 'Boîte à outils PAI' (Toolbox for Project Management). It includes a green header with the title 'Aide à la conception d'applications d'investissement pour les Établissements et services pour personnes âgées et personnes handicapées'. Below the header are several sections: 'ROUTE D'INTUITION' (with a link to 'les surfaces d'un projet'), 'UN SOUTIEN ACTIF À LA RECHERCHE' (with a link to 'les recherches de l'INRA'), 'Outils et méthodes' (with a link to 'les méthodes de travail'), 'La boîte à outils PAI' (with a link to 'les méthodes de travail'), and 'La boîte à outils PAI' (with a link to 'les méthodes de travail'). The CNSA logo is at the bottom right.

# Documents de travail

La CNSA a développé plusieurs types de documents de travail à destination du personnel de la Caisse, constitués notamment de masques en format Word.

Dossier de demande d'aide PAI

 Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Annexe 1  
N° de dossier : \_\_\_\_\_

**Dossier de demande d'aide à l'investissement  
Plan d'aide à l'investissement 2009**

Région	Département d'implémentation du demandeur	Département du siège de la DMAP qui instruit	Année de dépôt du dossier

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

06 avenue du Maréchal Foch 75015 Paris Cedex 15 - [www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)

Fiche de suivi

 Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

**Projet soutenu par la CNSA au titre des études, recherches et actions innovantes (Section V de son budget)  
Fiche de suivi, à usage interne**

→ Date de mise à jour de la fiche : 01/01/2008  
(à renouveler périodiquement)

**Projet : Nom / Titre  
Sous-titre**

**Porteur de projet :**

Projet n°  
Projet retenu dans le cadre d'un appel d'offre CNSA :  
Projet retenu dans le cadre d'un appel à projets :  
+ Nom de l'AP  
+ Nom(s) du/des partenaires(s) de l'AP

06 avenue du Maréchal Foch 75015 Paris Cedex 15 - [www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)

Questionnaire MSU

 **MESURE DE LA SATISFACTION DES USAGERS DE LA MDPH**  
- Maisons Départementales des Personnes Handicapées -

**Votre avis est essentiel !**

La MDPH a un rôle fondamental dans son action au profit de la personne en situation de handicap, son entourage familial ou la collectivité qui l'accueille. Ainsi, grâce à ses services, elle peut pour ce faire contribuer notre aide, notamment pour qu'elle soit en mesure de :

- Être écouté/écoutée
- Être compris/ée dans sa situation personnelle et sociale
- Être offertes/solutions correspondant à vos besoins et à l'évolution de votre situation
- Être expliquées/mises à jour dans le fonctionnement de votre demande
- Être vous informer sur l'avancement du dossier et des solutions qui vous seront proposées
- Être vous informer des possibilités de recours

Merci de temps que nous consacrons à remplir ce questionnaire. Votre contribution aidera à nous améliorer et à nous développer.

Quand à vos réponses à ce questionnaire, le service sera amélioré à votre profit et à celui des autres personnes en situation de handicap s'adressant à votre MDPH.

**Si vous souhaitez nous faire part de votre satisfaction avec ce questionnaire**

Si vous souhaitez nous faire part de votre satisfaction avec ce questionnaire, nous vous invitons à nous répondre directement en ligne à l'adresse suivante : <http://surveillancemdu.sfr>. Vous pouvez également retourner le questionnaire rempli au format papier à l'adresse suivante : **SODIFRANCE - Service enquête MDPH - BP 72438 - 44324 Nantes Cedex 3**

**Explanations des termes utilisés**

ACTP - Allocation Compensation Tarif Personne  
APPH - Allocation Personne Handicapé  
CDAPH - Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées  
MDPH - Maison Départementale des Personnes Handicapées  
PPC - Plan Personnel de Compensation  
PPS - Plan Personnel de Solidarisation pour les enfants

# 02 WEB

Le graphisme des supports de communication électronique doit répondre aux normes d'accessibilité. Cette exigence se traduit à travers le choix de couleurs contrastées (essentiellement le vert, le noir et le blanc), constitutives de l'identité visuelle de la CNSA. La taille des caractères est modulable. L'utilisation de Flash est déconseillée ainsi que l'usage de texte-image. Toutes les images doivent être décrites.

## Internet/Intranet/Extranet



LA CNSA A OBTENU LE LABEL ACCESSIWEB ARGENT POUR SON SITE INTERNET EN 2008 ET LE LABEL BRONZE POUR L'EXTRANET.

## E-letter



LA LETTRE DE LA CNSA A ÉTÉ ADAPTÉE EN VERSION ÉLECTRONIQUE EN RESPECTANT LES NORMES D'ACCESSIBILITÉ.

# 03 SIGNALÉTIQUE

La signalétique doit respecter les codes couleurs, la typographie et l'iconographie de la charte tout en intégrant les contraintes de lisibilité.



Panneau 80 x 120



Kakémono



Panneau de chantier



# 04 PAPETERIE

Le modèle de papeterie se décline par direction, département et service. Voici ci-dessous une vue d'ensemble des éléments de la papeterie CNSA. Les textes qui s'y trouvent ont une simple valeur d'exemple. Dans les pages suivantes, chaque élément est coté en millimètres. Ces informations sont destinées aux imprimeurs afin qu'ils puissent reproduire chaque support de papeterie.



À TÉLÉCHARGER  
PAO





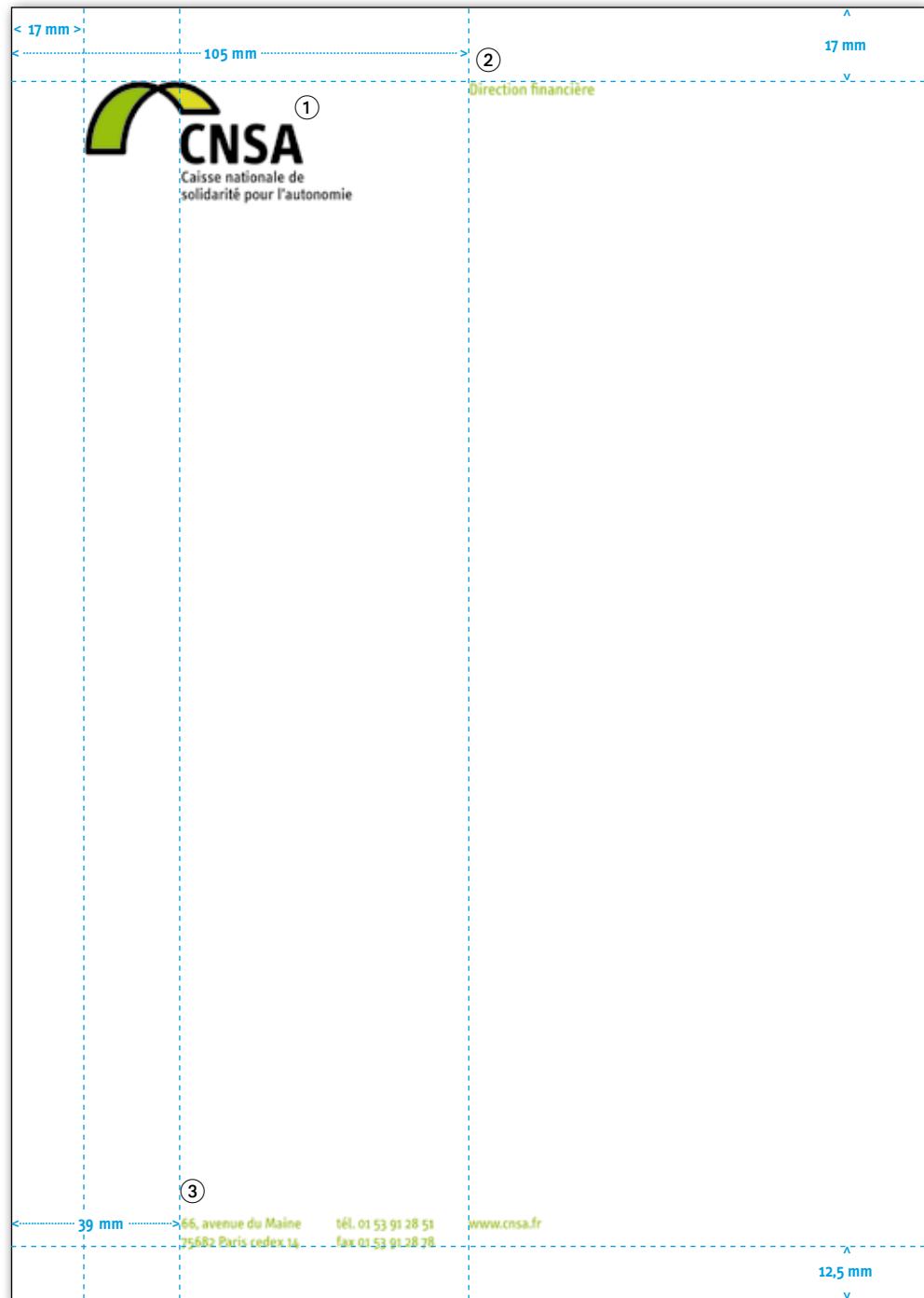
## En-tête de lettre

Impression 3 couleurs (Pantone® Process Black C + Pantone® 376 C + Pantone® 381 C).  
Format de papier A4 (210 x 297 mm).

① Logo\_CNSA\_Pantone.eps

② Entité ou département  
Caractère : InfoText Medium  
Corps : 11 pt  
Interlignage : 12 pt  
Pantone® 376 C

③ Coordonnées  
Caractère : InfoText Medium  
Corps : 10 pt  
Interlignage : 12 pt  
Pantone® 376 C





## Carte de visite

Impression recto : 3 couleurs (Pantone® Process Black C + Pantone® 376 C + Pantone® 381 C).  
Impression verso : 1 couleur (Pantone® 376 C).  
Format de papier : 90 x 55 mm.

① Logo\_CNSA\_Pantone.eps

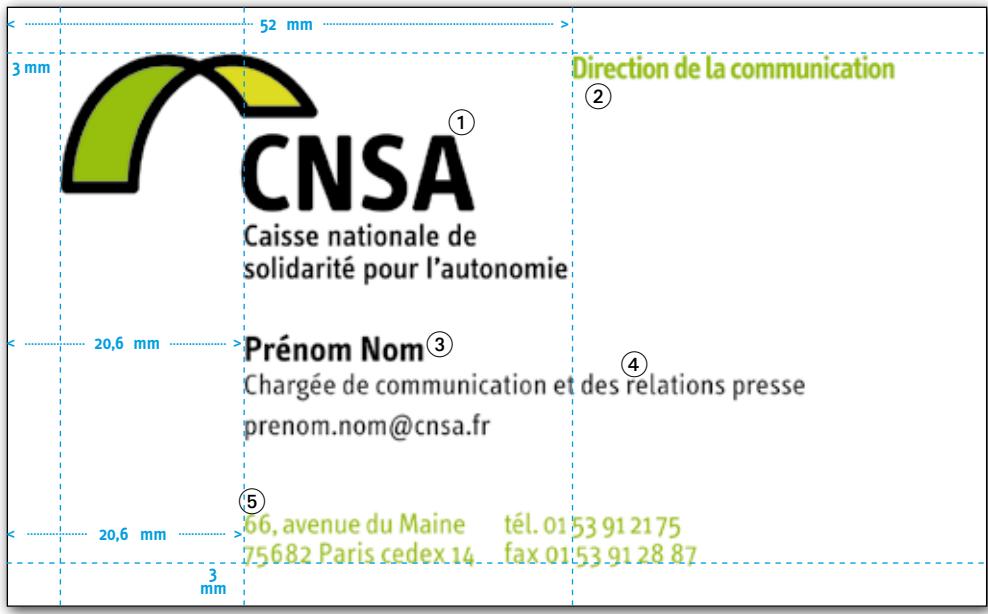
② Entité ou département  
Caractère : InfoText Bold  
Corps : 9 pt  
Interligne : 10,8 pt  
Pantone® 376 C

③ Prénom et nom  
Caractère : InfoText Bold  
Corps : 10 pt  
Interligne : 10 pt  
Pantone® Process Black C

④ Fonction et adresse mail  
Caractère : InfoText Normal  
Corps : 8 pt  
Interligne : 9 pt  
Interligne 11 pt pour  
l'adresse mail  
Pantone® Process Black C

⑤ Coordonnées  
Caractère : InfoText Normal  
Corps : 8 pt  
Interligne : 8 pt  
Pantone® 376 C

⑥ Site internet de la CNSA  
Caractère : InfoText Bold  
Corps : 10 pt  
Interligne : 13 pt  
Réserve blanche  
Le bloc texte est centré  
en hauteur et en largeur.





## Carte de correspondance

Impression : 3 couleurs (Pantone® Process Black C + Pantone® 376 C + Pantone® 381 C).  
Format de papier : 210 x 105 mm.

① Logo\_CNSA\_Pantone.eps

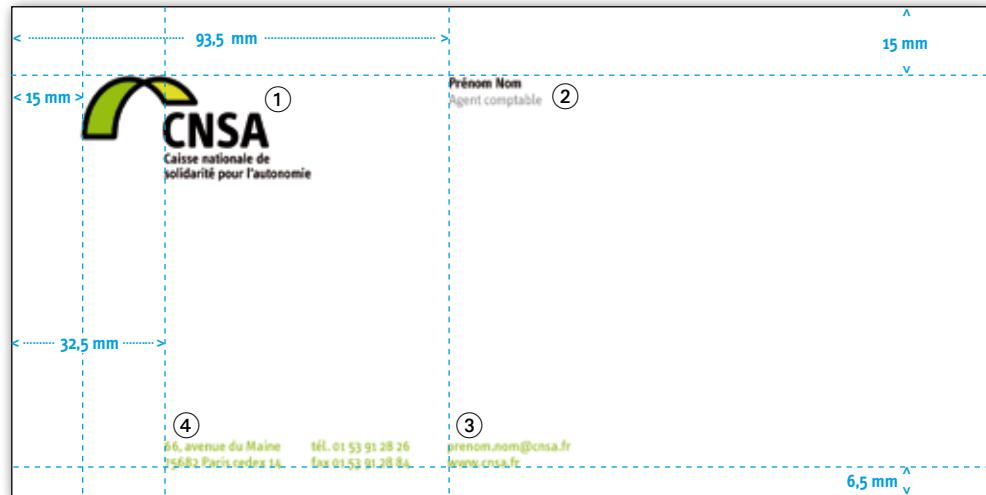
② Prénom et nom,  
fonction de la personne.

Entité  
Caractère : InfoText medium  
Corps : 9pt  
Interlignage : 10pt  
Pantone® 376 C

Prénom et nom  
Caractère : InfoText medium  
Corps : 9pt  
Interlignage : 10pt  
Pantone® 376 C

③ Adresse mail et site internet  
Caractère : InfoText normal,  
Corps : 8pt  
Interlignage : 9pt  
Interlignage : 11pt  
pour l'adresse mail.  
Pantone® 376 C

④ Coordonnées  
Caractère : InfoText normal  
Corps : 8pt  
Interlignage : 8pt  
Pantone® 376 C



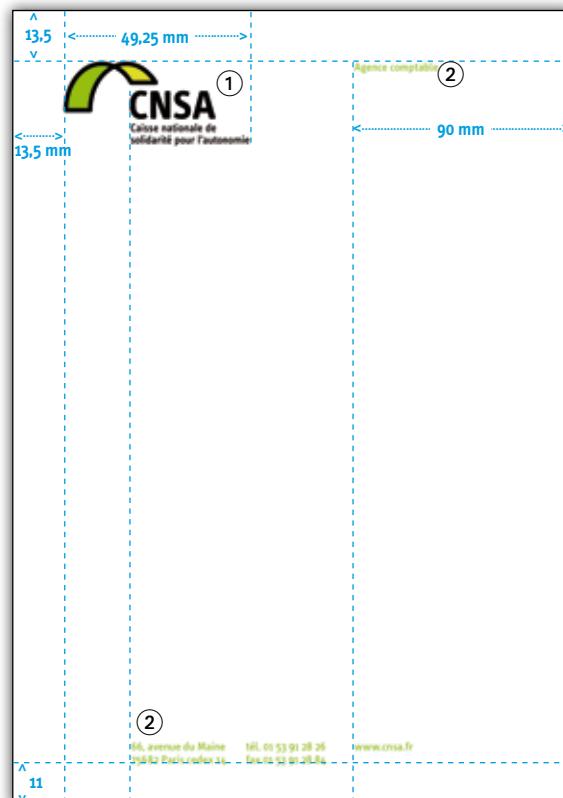
## Bloc A5

Impression : 3 couleurs (Pantone® Process Black C + Pantone® 376 C + Pantone® 381 C).  
Format de papier : 148 x 210 mm.



① Logo\_CNSA\_Pantone.eps

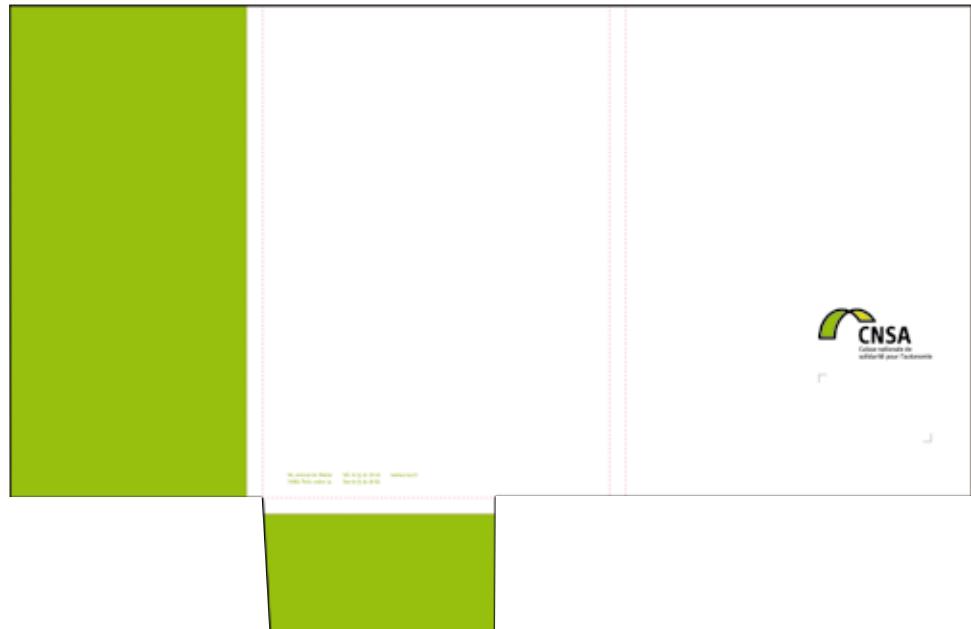
② Entité et coordonnées  
Caractère : Info Text medium  
Corps : 9pt  
Interlignage : 10pt  
Pantone® 376 C





### Chemise à rabat

Impression : 3 couleurs (Pantone® Process Black C + Pantone® 376 C + Pantone® 381 C).  
Format fermé : 215 x 305 mm.  
Il existe différents modèles de chemise, dont le dos, plus ou moins épais (5, 10, 20 ou 30 mm), s'adapte à toutes sortes de contenus.



# 05 BUREAUTIQUE

De nombreux masques de bureautique ont été créés : note interne, circulaire administrative, communiqué de presse... Déclinés au format Word, ils contiennent des champs préremplis.



Bordereau de transmission

Circulaire administrative

Circulaire administrative double logo Marianne

Compte rendu

Coupon-réponse

Courrier

## Courrier sans logo



## Courrier double logo Marianne



## Courrier triple logo Alzheimer



## Note interne



## Note



## Note sans logo



## Note double logo Marianne



## Ordre du jour



## Page de garde



## Programme



## Télécopie



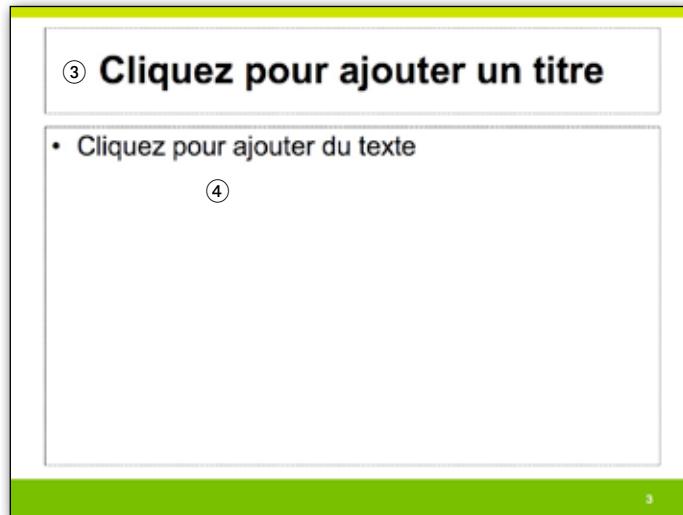
## Présentation Powerpoint (page d'ouverture)

- ① Arial bold 40 pt
- ② Arial regular 28 pt



## Application de page intérieure

- ③ Arial bold 40 pt
- ④ Arial regular 28 pt



# Bureautique presse



## Communiqué de presse

## Communiqué de presse cosigné

## Dossier de presse

## Dossier de presse cosigné

## Invitation presse

## Invitation presse cosignée



[www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)



[www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)

**CNSA**  
66, avenue du Maine  
75682 Paris Cedex 14  
Tél. : 01 53 91 28 42  
Fax : 01 53 91 28 83